

l'épouse no 1, sa cliente — comme aussi du reste l'épouse no 2 —, que Mademoiselle. Et les deux épouses restèrent par lui ainsi désignées de leur nom de jeune fille jusqu'au jugement, qui fut obtenu par la demanderesse — laquelle d'ailleurs agissait comme tutrice d'un fils !

Il faut remarquer, continue notre collaborateur, à propos de la manière de parler qui convient au Palais, qu'on est beaucoup plus à l'aise quand il s'agit uniquement de plaire dans un discours d'apparat que quand il est question de plaider au contentieux. Il y a des causes dont la nature ne supporte guère les beautés et les artifices du grand art oratoire. Certaines situations tragiques n'admettent pas les fleurs de rhétorique. Il convient alors d'aller droit au but. Un accusé, en danger d'être condamné à mort, a autre chose à faire — et son défenseur aussi — qu'à prodiguer les métaphores et les périodes brillantes. Il s'exposerait à perdre, aux yeux du juge, par son manque de sérieux, les chances qu'il a d'attirer au moins sa pitié. Eût-il l'innocence d'un cardinal de Rohan ou le rang d'un Louis XVI, un prévenu doit toujours manifester quelque anxiété. Il doit paraître n'envisager qu'avec effroi, dans une question où il va de sa vie, de son honneur ou de sa fortune, le danger qu'il court. Et le juge sera flatté toujours qu'on ait quelque respect pour son pouvoir, qu'on reconnaisse qu'il est l'arbitre auquel on s'en remet avec appréhension en même temps qu'avec confiance.

Que l'avocat surveille aussi, et qu'il prépare, ses débuts et ses exordes. C'est un point très important. "J'ai souvent remarqué, disait Cicéron, que même les grands orateurs n'étaient pas sans émotion en commençant à parler." Et même, plus un orateur a de talent, plus il ressent d'inquiétude. Pourquoi donc ? On en voit deux raisons. La première, c'est que de pareils hommes savent d'instinct, et aussi quelquefois par expérience, qu'on ne réussit pas toujours à parler aussi bien